



Campus de Cluny

Informations résidence

Les élèves-ingénieurs seront accueillis sur le campus de Cluny pour la rentrée administrative aux Ateliers – espace Pyramide :

1^{re} année

Jeudi 30 août 2018 de 9h à 11h et de 13h à 16h
début des cours le lendemain

2^e année

Mercredi 5 septembre de 8h30 à 11h
début des cours l'après-midi

3^e année

Lundi 24 septembre de 9h à 11h
début des cours l'après-midi

Accueil téléphonique des élèves :

Accueil téléphonique dès le lundi 20 août 2018, de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Attention : fermeture des services du 21 juillet au 19 août inclus

Contacts :

Service Résidence - Campus de Cluny
Tél. : +33 3 85 59 53 09

Résidence



Important : Le campus de Cluny gère la résidence située à l'intérieur de l'abbaye réservée en priorité aux 1^{ères} années. Tous les étudiants de 1^{ère} année ont une place assurée dans cette résidence. L'attribution des chambres s'effectuera uniquement le jour de la rentrée. Aucune demande ne sera traitée avant.

Résidence des élèves-ingénieurs en 1^{re} année :

Adresse postale : Nom et n° chambre du locataire

14 bis rue Municipale

71250 Cluny

Descriptif :

La résidence Abbaye propose des chambres de type collectif (WC et douches sur le palier) pour deux, trois ou quatre personnes de 25 à 32 m². L'attribution des chambres a lieu le jour de la rentrée.

Dans chaque chambre, le résident a à sa disposition un lit de 80 cm avec tiroir de rangement, une armoire, un chevet, une lampe de chevet, une chaise et un bureau.

Un matelas et une housse sont mis à la disposition de l'étudiant et sur demande le jour de la rentrée, possibilité de prêt d'un traversin et d'alèze. Toute détérioration entraînera une facturation. Les draps, couvertures ne sont pas fournis. Le ménage, sauf les sanitaires, relève de la responsabilité des étudiants. Il est recommandé d'amener le matériel de nettoyage (aspirateur, balai,).

Le logement de notre résidence donne droit aux APL ou aux ALS (allocations de logement). Les animaux ne sont pas autorisés.

Vous êtes en 2^e année :

L'Agence du Mâconnais OPAC gère la résidence à l'extérieur, réservée aux 2^{es} années. Il s'agit de la « résidence Grignard ».

Information à fournir à votre assurance pour l'attestation pour risques locatifs.

Vous pouvez préciser que la surface de la chambre est inférieure à 30 m² et que la chambre est sans pièce d'eau et en collocation.

Il est interdit de cuisiner dans les chambres ou de brancher des appareils électroménagers. Une cuisine équipée est mise à disposition du vendredi soir au dimanche soir (vaisselle, frigidaire, cuisinière, micro-ondes). Le ménage de cette cuisine est sous la responsabilité des étudiants.

Deux machines à laver (3€ le cycle) de type laverie sont à la disposition des étudiants en libre-service 24h/24 ainsi qu'un sèche-linge (1 € le cycle). Il faut soit une pièce de 2€ ou 1€ ou de 0.50€.

Nos chambres sont reliées à Internet (réseau géré par l'association des élèves IRESAM)

